



CLASSIQUES  
GARNIER

BICHÛE (Jérémie), « Stratégies individuelles et collectives à l'aube de la querelle Marot-Sagon. Charles de La Hueterie, François de Sagon et leur imprimeur Olivier Mallard (1535-1537) », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 40, 2020 – 2, p. 143-161

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-11263-1.p.0143](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-11263-1.p.0143)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2020. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

BICHÛE (Jérémie), « Stratégies individuelles et collectives à l'aube de la querelle Marot-Sagon. Charles de La Hueterie, François de Sagon et leur imprimeur Olivier Mallard (1535-1537) »

RÉSUMÉ – L'article se propose d'étudier les réseaux communs et les affinités poétiques et culturelles entre les poètes La Hueterie, Sagon et leur imprimeur Olivier Mallard durant les années 1536-1537. L'alliance entre les deux poètes doit beaucoup à la personnalité de cet imprimeur-libraire rouennais dont l'engagement, comparé à celui de Dolet durant la même période, permet de mieux comprendre la configuration du champ poétique et éditorial français à l'aube de la querelle Marot-Sagon.

MOTS-CLÉS – (Clément) Marot, Sagon, Mallard, Dolet, Tory

BICHÛE (Jérémie), « Individual and Collective Strategies at the Outbreak of the Marot-Sagon Quarrel. Charles de La Hueterie, François de Sagon and their Publisher Olivier Mallard (1535-1537) »

ABSTRACT – The paper explores the common network, as well as the poetic and cultural affinities, between poets La Hueterie, Sagon and their shared publisher Olivier Mallard, in 1536 and 1537. The alliance between the two poets owed was profoundly influenced by the publisher from Rouen. Comparing the roles of Mallard and Dolet in the Marot-Sagon quarrel enable us to understand the configuration of the poetic and editorial field in this critical period.

KEYWORDS – Marot, Sagon, Mallard, Dolet, Tory

# STRATÉGIES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES À L'AUBE DE LA QUERELLE MAROT-SAGON

Charles de La Hueterie, François de Sagon  
et leur imprimeur Olivier Mallard (1535-1537)

Si François de Sagon<sup>1</sup> et Charles de La Hueterie sont passés à la postérité, c'est moins pour leur œuvre poétique que pour avoir servi de zoïles à Clément Marot durant la querelle qui les oppose de 1536 à 1537. Sous la plume des poètes qui assurent à coup de libelles la défense du maître, les deux hommes sont sans cesse associés. Ainsi Charles Fontaine s'en prend-il à « leur povre coup d'essay<sup>2</sup> » – du nom du premier recueil de Sagon, le *Coup d'essay*<sup>3</sup> – antonomase fulgurante qui ruine le titre de l'œuvre pour la réduire à une grotesque conjuration ourdie par deux envieux interchangeables. Marot lui-même, variant le ton, raillera les éloges que s'échangent les deux complices :

Ce Huet et Sagon se jouent  
Par escript l'un l'autre se louent,  
Et semblent, tant ilz s'entreflatent,  
Deux vieux Asnes qui s'entregrentent<sup>4</sup>.

Mais sur quels critères se fonde-t-on pour parler d'une ligue anti-Marot ? En laissant de côté la mauvaise foi des amis de Marot, il semble plus raisonnable, pour répondre à ces questions, de suivre le fil des stratégies individuelles et collectives durant les années 1536-1537. On connaît

- 
- 1 Contre l'usage courant, mais conformément à la notice établie par la Bibliothèque nationale de France, nous préférons l'appellation « François de Sagon » par laquelle l'auteur signe la majeure partie de ses textes imprimés.
  - 2 *Les Disciples et amys de Marot contre Sagon*, Paris, Louis Blaubloom pour Jean Morin, 1537, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 1582), fol. E3<sup>r</sup>.
  - 3 La seule édition du *Coup d'essay* qui nous soit parvenue est la troisième : Paris, [Olivier Mallard], 1537, in-8°, Paris, Arsenal (Rés. 8° BL 8736 (1)).
  - 4 Clément Marot, *Le Valet de Marot contre Sagon*, Paris, Louis Blaubloom pour Jean Morin, 1537, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 1584), fol. A3<sup>r</sup>.

désormais assez bien la démarche de François de Sagon qui, profitant du passage de la cour à Lyon à l'hiver 1535, s'en prend à Marot alors en exil, tout en cherchant à gagner les faveurs du roi et de sa sœur Marguerite de Navarre<sup>5</sup>. On connaît moins bien en revanche le parcours de Charles de La Hueterie. S'il reste célèbre pour son *Contreblason de la beauté des membres du corps humain* écrit non pour chanter à « contre poil<sup>6</sup> » le corps féminin, mais pour blâmer le jeu poétique initié par Marot<sup>7</sup>, son recueil des *Protologies françaises*<sup>8</sup> nous renseigne aussi sur ses propres démarches courtoises durant les années 1535 et 1536. Je proposerai en premier lieu un rapide bilan des informations prosopographiques que nous fournit la deuxième section du recueil, la « Demande de service royal », afin d'établir le réseau des protecteurs du poète et d'interroger la réalité mouvante de l'alliance avec Sagon avant et pendant la querelle.

L'existence d'un front des « Sagontins », comme on les appelle alors, est pourtant indéniable et engage, outre les poètes eux-mêmes, leurs imprimeurs et leurs libraires. Les hommes du livre jouent un rôle considérable dans la querelle Marot-Sagon et pas seulement parce que celle-ci est la promesse d'un succès commercial. Comme le rappelle Guillaume Berthon, il était sans doute délicat pour les imprimeurs et les libraires « de tirer parti de la controverse tout en restant parfaitement neutres<sup>9</sup> ». Comme pour les poètes que la querelle révèle, les années 1536-1537 voient émerger de nouvelles figures dans le monde du livre imprimé, Étienne Dolet bien sûr, mais aussi Olivier Mallard. Successeur de Geoffroy Tory, lequel se charge de l'édition *princeps* de *L'Adolescence clementine* en août 1532<sup>10</sup>, Mallard publie

5 Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse : « “Par satire replicquer”. La querelle Marot-Sagon : une œuvre collective (1535-1539) », dir. Nathalie Dauvois et Guillaume Berthon, Université Sorbonne Nouvelle et Université de Toulon.

6 Clément Marot, *Œuvres complètes*, éd. Fr. Rigolot, Paris, GF-Flammarion, 2007, t. 1, p. 419.

7 Voir à ce propos N. Dauvois, « Des contreblasons de La Hueterie au *Contrepoison* d'Artus Désiré, enjeux et formes d'une poétique de contre à la Renaissance », *Texte et contre-texte pour la période pré-moderne*, éd. N. Labère, Pessac, Ausonius Éditions, 2013, p. 215-225, mais aussi *Anatomie d'une anatomie. Nouvelles Recherches sur les blasons anatomiques du corps féminin*, éd. J. Gœury et T. Hunkeler, Genève, Droz, 2018 et en particulier l'article de N. Mueggler, « Les *Blasons anatomiques* de 1543 : un recueil de sociabilité agonistique », p. 209-226.

8 *Protologies françaises*, Paris, Olivier Mallard, 1536, in-16°, Niort, Médiathèque (Rés. P141D1).

9 G. Berthon, *Bibliographie critique des éditions de Clément Marot (ca. 1521-1550)*, Genève, Droz, 2019, p. 208.

10 C. Marot, *L'Adolescence clementine*, Paris, Geoffroy Tory pour Pierre Roffet, 12 août 1532 (1<sup>re</sup> éd.), in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 1532).

successivement les *Protologies françoises* et le *Coup d'essay* en 1536. J'essaierai dans les lignes qui vont suivre de restituer la dynamique particulière qui se crée autour de La Hueterie, de Sagon et de leur imprimeur-libraire. Leur réseau commun, leurs affinités culturelles et la promiscuité de leurs ambitions individuelles donne lieu à une forme d'action collective qui se heurte rapidement à l'idéal humaniste du camp marotique. Partant de ces constats, il s'agira de voir sous quelles conditions l'on peut considérer que les stratégies éditoriales des imprimeurs annoncent dès l'été 1536 les principaux clivages de la querelle Marot-Sagon. Nous espérons que cette mise en perspective d'informations peut-être déjà connues par ailleurs permettra d'affiner la compréhension de la configuration du champ poétique français durant cette période clé.

#### SAGON ET LA HUETERIE : STRATÉGIES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES (1535-1537)

La section de « Demande de service royal » des *Protologies françoises* permet de suivre les manœuvres courtoises de Charles de La Hueterie, alors qu'il officie encore dans l'une des maisons les plus puissantes du royaume, celle de Bourbon-Vendôme établie en Picardie<sup>11</sup>. Le poète est au service du duc de Vendôme Charles IV de Bourbon<sup>12</sup>, et peut-être aussi de son frère le cardinal Louis de Bourbon-Vendôme<sup>13</sup>. Au cours de

11 « Long temps y a, voire plus de sept ans, / Et huyt aussi qu'aucuns sont acceptans/ Le myen labeur ne sçay si bien l'ont prins, / Mais suis assure que n'en seray reprins » (*Protologies françoises*, fol. C4<sup>v</sup>).

12 À propos du personnage, voir L.-A. Hallopeau, *Essai sur l'histoire des comtes et ducs de Vendôme de la maison de Bourbon. Renaissance*, Paris, Ernest Leroux, s.d., ouvrage duquel nous tirons toutes nos informations. Il participe aux guerres d'Italie déjà sous Louis XII, puis sous François I<sup>er</sup>, prêtant main forte au roi dans sa conquête du duché de Milan en 1515 et s'illustrant à Marignan. Il est présent à la Cour lors des événements les plus prestigieux du royaume comme le baptême du Dauphin en 1518. La même année, après que sa mère Marie de Luxembourg a effectué le partage de ses biens, il devient « l'un des plus riches seigneurs de France » (p. 35). Après Pavie, le duc de Vendôme est nommé chef du Conseil, charge à haute responsabilité qui le propulse à la tête de l'État. Il sera désigné « seconde personne de France » à la mort du connétable de France Charles III de Bourbon en 1527.

13 Le cardinal Louis de Bourbon-Vendôme célèbre le mariage de Jacques V d'Écosse et de Madeleine de France en janvier 1537. C'est à cette occasion que Charles de La Hueterie

l'été 1535, le duc de Vendôme recommande La Hueterie à François I<sup>er</sup>, alors de passage dans la ville de La Fère. Voici en quels termes l'épisode est raconté par l'intéressé :

Il me souvient quant estiez à La Fere  
 Dernierement il y a bien cinq moys  
 Vous demanda le duc de Vendosmoys  
 L'estat d'aucun, ou lieu nommé La Table  
 À l'assemblée yssant de vostre table.  
 Sire je croy bien en estes recordz  
 Ung jour ce fut qu'on y brusla ung corps  
 Que le bon duc à vous si me donna  
 Ou lieu celluy qui vous habandonna,  
 Mort n'est il pas, mais tant il vous est rare  
 Qu'il vous laissa pour aller en Ferrare<sup>14</sup>.

On aura reconnu l'allusion à Clément Marot. La mention de Ferrare, plus que l'anecdote d'un corps brûlé<sup>15</sup>, permet de situer cette rencontre au début du mois de juillet 1535, du 2 au 11, si l'on en croit le *Catalogue des Actes* de François I<sup>er</sup><sup>16</sup>. L'entretien n'a malheureusement pas tourné à la faveur du poète :

Car ung veneur soubdain son cor sonna  
 Signiffiant le cerf estre en ensaincte

---

compose le *Concile des dieux sur les tresheureuses et tresmagnifiques nopces de tresbault et trespuissant prince, James par la grace de dieu roy d'Escoce, et de tresbaulte dame et princesse madame Magdalene fille aînée du Roy*, Paris, Olivier Mallard, 1537 (n. s.), in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 4237). Notons que le manuscrit 202 de la Bibliothèque municipale de Soissons contient un texte intitulé « Epithalame ou vers nuptiaux pour les nopces du serenissime roy d'Escoce et Madame Magdelaine de France, fille aînée du Roy son espouse ». Il est signé d'un auteur qui se présente comme le « Dipsosophe, prothonotaire de monseigneur le Reverendissime Cardinal de Bourbon » et signe de la devise « Vouloir selon le pouvoir » (fol. 224<sup>r</sup>). Il est tentant d'y reconnaître Charles de La Hueterie, que Claude Colet qualifie de « protonotaire » : « Huet mon beau protenotaire/ Aprenez à rimer aultrement/ Ou bien du tout il se fault taire », Daluce Locet [Claude Colet], *Remonstrance à Sagon, à La Huterie, et au Poete Campestre, par maistre Daluce Locet, Pamanchoyis*, [Paris], [Pierre Vidoue], [1537 ?], in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 1589), fol. B3<sup>v</sup>.

14 *Protologies françaises*, fol. C1<sup>r</sup>. Nous faisons le choix de reponctuer l'ensemble des textes de l'auteur pour en faciliter la lecture.

15 Sagon évoque la même anecdote dans sa *Deffense de Sagon contre Marot*, [Paris], [Pierre Vidoue], [1537 ?], in-8°, Paris, Arsenal (8° BL 8737), fol. F3<sup>r</sup>.

16 *Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie Nationale, 1867-1908, t. 3, n° 7955-7982.

Prest à lancer<sup>17</sup>, parole fut estaincte,  
 Dont me despleut, pour la confusion  
 Briefve response eut la conclusion<sup>18</sup>.

Voilà donc comment, pour un cerf à abattre, « parole fut estaincte », même si le roi semble bien avoir promis – à demi-mot et pour se débarrasser du fâcheux dépourvu ? – une place de valet de chambre à La Hueterie<sup>19</sup>. Sans nouvelle, le poète poursuit ses sollicitations. Allant même jusqu'à reprendre à son compte la stratégie de Marot pour obtenir la place de valet de chambre du roi occupée par son père Jean Marot (« Et ne falloit, Sire, tant seulement, / Qu'effacer Jan, et escrire Clement<sup>20</sup> »), il rappelle à François I<sup>er</sup> que son père était lui-même à son service dans un huitain aux jeux de rimes là encore très marotiques :

Celluy qu'avez tenu pour secretaire  
 De cestuy monde en ung aultre passa,  
 Que mort a mys dedans son secret aire.  
 Quinze ans y a bien pres qu'il trespasa,  
 Et moy son filz apres son trepas a  
 Laissé en duel, que fait force aigre taire.  
 Il vous plaira tourner vostre pas çà  
 Pour me pourveoir, où ma fin secrete erre<sup>21</sup>.

17 Selon le *Dictionnaire du Moyen Français* consultable sur le site de l'ATILF, le verbe *alancer* semble avoir existé. La construction sans préposition pose malgré tout problème et nous préférons lire « à lancer », puisque le verbe *lancer* signifie également « atteindre quelqu'un d'une arme ».

18 *Protologies françaises*, fol. C3<sup>v</sup>-C4<sup>r</sup>.

19 C'est ce qu'indique le titre d'une ballade adressée un homme de cour « pour le faire jouyr de la place de varlet de chambre que le roy luy avoit donnée à la resqueste de monseigneur de Vendosme » (*Protologies françaises*, fol. [B7<sup>v</sup>]).

20 *Œuvres complètes*, t. 1, p. 410.

21 *Protologies françaises*, fol. [B8<sup>v</sup>]. Nous avons entrepris quelques recherches sur la famille de Charles de La Hueterie à partir de cette indication. Le ms. BnF f. fr. 21449 (*Officiers et domestiques de la Maison de François I<sup>er</sup>. (1516-1549). Années 1516-1534*, t. 1, fol. 59<sup>v</sup>) mentionne un « Anthoine Huet » parmi les galopins en 1520. Il figure encore en cette qualité dans le registre de 1521 (fol. 72<sup>v</sup>), de 1522 (fol. 87<sup>v</sup>), de 1523 (fol. 100<sup>v</sup>), de 1524 (fol. 114<sup>r</sup>), de 1526 (fol. 126<sup>v</sup>), de 1527 (fol. 137<sup>v</sup>), de 1528 (fol. 149<sup>v</sup>), de 1529 (fol. 162<sup>v</sup>), de 1530 (fol. 175<sup>v</sup>), de 1531 (fol. 188<sup>v</sup>), de 1532 (fol. 203<sup>v</sup>), de 1533 (fol. 218<sup>v</sup>). Ce nom (s'agit-il du même homme ?) est également indiqué dans les listes des potagers du roi en 1535 (fol. 235<sup>v</sup>), en 1536 (ms BnF f. fr. 21450, *Officiers et domestiques de la Maison de François I<sup>er</sup>. (1516-1549). Années 1536-1549*, t. 2, fol. 11<sup>v</sup>), mais aussi dans le *Catalogue des Actes*, t. 8, p. 143 n° 30579 en qualité de chevaucheur. Leur présence tardive empêche d'y reconnaître celui qui, selon les dires du poète, serait mort depuis quinze ans.

Enfin, lettres de recommandation du duc de Vendôme à l'appui, il prend contact avec quelques Grands en mesure de plaider sa cause<sup>22</sup>, en vain.

Pour Charles de La Hueterie, la période de l'exil de Marot est donc bien celle des entreprises individuelles, le poète anticipant même de quelques mois les démarches de l'auteur du *Coup d'essay* à la toute fin de l'année 1535. Entre les deux poètes, des liens existent pourtant et les *Protologies françoises* comportent un échange épistolaire qui atteste une relation cordiale, quoique problématique :

Amy Sagon seur, songneux, savoureux,  
Sage en tes dictz, en sçavoir si heureux  
Que le subgect dont sort ton escripture  
Touche tousjours de vertu la droicture  
Te mespriser ne vouldroys entreprendre<sup>23</sup>.

La Hueterie laisse planer le doute sur une amitié instruite à reculons. En cause, la position ambivalente de Sagon dans l'épisode des blasons anatomiques du corps féminin. En composant son « blason de grace » et son « blason du pied », Sagon aurait rallié ceux qui ont mis leur raison « [...] en servage/ D'ung appetit qui est desordonné<sup>24</sup> », c'est-à-dire les blasonneurs du corps féminin. La réponse de Sagon est à la hauteur des soupçons portés à son encontre. Dans le cadre de l'épître familière, il accepte le titre d'ami qu'il renvoie à son destinataire. La fin du texte confirme même la mise en place d'une relation privilégiée entre les deux auteurs : « Si je ne t'ay satisfait à moyctié/ Contente toy du present d'amytie<sup>25</sup> ». Néanmoins, il s'agit surtout pour Sagon de justifier sa participation à l'entreprise des blasons. S'il convient de l'essentiel, à savoir la condamnation d'une poésie concupiscente, il ne semble pas approuver le *Contreblason de la beaulté des membres du corps humain* de La Hueterie :

22 Parmi les autres destinataires figure M. de Boisny, Claude Gouffier, grand mécène de l'époque resté célèbre pour son cabinet de curiosités. Fidèle du roi ayant ferrailé à Pavie où il est capturé, il est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1533 et Premier gentilhomme de la chambre en 1535. Le personnage est important : François I<sup>er</sup> n'hésite pas à payer les 6000 écus d'or nécessaires à sa libération en 1538. Voir la biographie qui lui est consacrée dans *Les Trésors du grand écuyer : Claude Gouffier, collectionneur et mécène à la Renaissance : [exposition] 16 novembre 1994-27 février 1995*, Paris, 1994, Réunion des musées nationaux, p. 11-18.

23 *Protologies françoises*, fol. F3<sup>v</sup>.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*, fol. H7<sup>r</sup>.

[...] Et ne sçay bonnement  
 Si je te doy donner consentement  
 D'avoir bien fait ou mal fait en l'affaire,  
 Où tout ce corps tu as voullu refaire<sup>26</sup>.

Faut-il croire que ce désaccord soit à l'origine de la brouille entre les deux poètes ? Quoi qu'il en soit, au plus fort de la querelle, Sagon se défendra d'être associé à Charles de La Hueterie, par la voix de son page Mathieu de Boutigny :

Ce que tu dys est menterie  
 Que avecques La Hueterie  
 Mon maistre se va esbatant.  
 Tu faitz des deulx une anerye  
 Affin que Marot l'asne en rye  
 Mais en vain t'en vas debatant.  
 Monsieur Sagon ne va flatant  
 Ny ainsi que Marot grattant  
 Dont puisse ensuyvir mocquerie,  
 Et si ne veoit Huet pas tant  
 Comme fait ton maistre, et pourtant  
 Ce que tu dis est resverie<sup>27</sup>.

Une manchette lapidaire scellera le sort de l'alliance : « Sagon ne veit jamais Huet ou Hueterie qu'unes foys à Paris et ne luy escripvist onc qu'une petite epistre contraincte<sup>28</sup> ». Un tel démenti en si peu de mots confine à la prouesse stylistique. Toutefois, si l'histoire littéraire a d'ores et déjà enregistré le triomphe de Marot et la débâcle sagonine, il reste encore à comprendre les raisons de la collusion entre les deux poètes à l'aube de la querelle. Pour cela, il convient de se tourner vers l'imprimeur-libraire Olivier Mallard qui publie coup sur coup le *Coup d'essay* et les *Protologies françoises*.

26 *Ibid.*, fol. H5<sup>v</sup>. Nina Mueggler a cependant bien montré la complicité à l'œuvre dans les blasons de Sagon et le contreblason de La Hueterie. À la suite de Sagon, La Hueterie souligne la capacité du pied à fuir, visant Marot à mots couverts. (« *Les Blasons anatomiques de 1543 : un recueil de sociabilité agonistique* », p. 221-222.)

27 [Fr. de Sagon ?], *Rabais du Caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat Pelé*, [Paris], [G. de Bossozel], [1537] (2<sup>e</sup> éd.), in-8°, Paris, Arsenal, Rés. 8° BL 8736 (5), fol. A3<sup>v</sup>-A4<sup>r</sup>.

28 *Ibid.*, fol. A3<sup>v</sup>.

## OLIVIER MALLARD, ROUENNAIS ET IMPRIMEUR DU ROI

Rouennais d'origine, Olivier Mallard épouse en 1533 Perrette Le Hullin, la veuve de Geoffroy Tory dont il prend la suite à l'enseigne du Pot Cassé<sup>29</sup>. Si son activité d'imprimeur ne commence véritablement qu'en 1536<sup>30</sup>, Olivier Mallard est reconnu dès l'année 1537 (ancien style) comme libraire et imprimeur du roi<sup>31</sup>. Nous n'avons pas trouvé dans les archives de document permettant d'établir avec certitude qu'il possédait déjà cette charge lorsqu'il prend la suite de Tory. Néanmoins, il y a fort à parier que celle-ci ait été reconduite de l'un à l'autre avant que son statut ne soit officiellement établi en 1537. Outre le prestige et les privilèges qui lui sont associés, la charge d'imprimeur du roi consiste surtout à diffuser *via* l'imprimé des actes authentifiés ou des occasionnels d'actualité<sup>32</sup>. En effet, dès 1536, Mallard imprime des plaquettes comme la *Copie de l'Arrest du Grand Conseil donné à l'encontre du Miserable et Meschant Empoisonneur de Monseigneur Le Daulphin. Avec aucunes Epistres et Rondeaux sur la mort de mondit Seigneur*<sup>33</sup> ou la *Copie*

29 Il l'épouse au mois de décembre 1533, probablement entre le 13 et le 25 décembre (G. Lepeux, *Gallia typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*, Paris, H. Champion, 1911, p. 378).

30 Le colophon de la *Copie d'une lettre de Constantinople de la victoire du Sophy contre le grand Turc* indique que le permis d'imprimer a été octroyé à Olivier Mallard le 17 janvier 1536 (nouveau style), in-4°, Paris, BnF (Rés. J 1227).

31 Johannes Vassæus, *De judiciis urinarum tractatus ex probatis collectus auctoribus*, Paris, O. Mallard, 1537, in-8°, Paris, BnF (8 TD 15 19). Le colophon comporte la mention suivante : « Excudebat O. Mallardus, bibliopola ac impressor regius ». Notons que selon les *Acta rectoria universitatis Pariensis*, Mallard prête serment sous le rectorat de Jean Tiercelet (15 décembre 1536-22 mars 1537). Les mêmes actes indiquent : « Oliverius Mallart, librarius juratus Universitatis Rothomagen » (BnF, ms. lat. 9953, fol. 56°).

32 Voir les réflexions de M. Vène, « Imprimeur du roy. Une consécration au service du français », *Geoffroy Tory, imprimeur de François I<sup>er</sup>, graphiste avant la lettre*, Paris, RMN-Grand Palais, 2011, p. 113-121, mais aussi de D. Pallier, « Les Imprimeurs du roi au XVI<sup>e</sup> siècle : la constitution d'un nouvel office dans les métiers du livre », *Le Livre et l'art. Études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, éd. Th. Kleindienst, Paris, Somogy, 2000, p. 183-202, ici p. 186 : « Jusque-là, une nomination comme imprimeur du roi fut-elle autre chose que la reconnaissance d'une compétence, un honneur éventuellement accompagné du privilège d'imprimer les récits des entrées, mariages ou décès royaux, comme le fait Tory ? ».

33 [Paris], Olivier Mallard, 1536, Paris, BnF (Rés. LB30 72). Tory avant lui s'était plié à l'exercice en publiant les *Ordonnances du Roy nostre sire, sur l'estat des tresoriers et manymnt*

*d'une letre de Constantinople de la victoire du Sophy contre le grand Turc*. Bref, si Mallard n'est peut-être pas encore imprimeur du roi, il est à coup sûr l'imprimeur privilégié pour les publications officielles.

Mallard publie également des œuvres poétiques en français, dont la grande majorité, entre 1536 et 1537, est due à Charles de La Hueterie, Sagon ou son entourage : le *Coup d'essay*<sup>34</sup>, les *Protologies françoises*, mais aussi le *Concile des Dieux* dans lequel La Hueterie chante les noces de Madeleine de France et de Jacques V d'Écosse qui se sont tenues le 1<sup>er</sup> janvier 1537. La même année, il imprime la traduction du *Preparatif à la mort* d'Érasme par Guy Morin, l'un des mécènes de Sagon récemment décédé. La présence d'un dizain liminaire vantant les qualités de la traduction ainsi qu'une longue section brochant un tableau de la vie et des circonstances de la mort de Guy Morin portent à croire que l'édition a été préparée par Sagon lui-même. Trois ouvrages sortiront de ses presses durant le temps de la querelle avec Marot : la *Responce à Marot dict Fripelippes et à son Maistre Clement* (La Hueterie) ainsi qu'une anthologie des libelles du différend intitulée *Plusieurs traictes*<sup>35</sup> à la date de 1537 puis de 1538.

Enfin, jusqu'au milieu des années 1540, le successeur de Tory donne de nombreuses publications à la louange de la Vierge Marie. Ce sont d'abord des livres d'heures à l'usage de Paris ou de Rouen sa ville de naissance<sup>36</sup> puis, en 1538, un texte de Guillaume Petit, confesseur du roi, intitulé *La Formation de l'homme et son excellence, et ce qu'il doit accomplir pour avoir Paradis*<sup>37</sup>. L'ouvrage contient cette fois une section témoignant d'une pensée proprement conceptionniste<sup>38</sup>. En 1541, Mallard imprime la

---

*des finances nouvellement publiées au Conseil de la Tour carrée*, Paris, Geoffroy Tory, 1532, in-4°, Paris, BnF (Rés. F 1894).

34 Une édition antérieure à celle qui nous est parvenue est évoquée dans la *Copie de l'Arrest du Grant Conseil*, fol. B1<sup>r</sup>, ouvrage publié à la date du 18 octobre 1536.

35 *Responce à Marot dict Fripelippes à son Maistre Clement*, Paris, [Olivier Mallard], 1537, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 1578); *Plusieurs traictes, par aucuns nouveaulx poetes, du different de Marot, Sagon, et La Hueterie*, Paris, Olivier Mallard, 1537 (réémission en 1538), in-16°, Paris, BnF (Rés. p Ye 2101 ; à la date de 1537).

36 *Hore in laudem beate Virginis Mariae ad usum ecclesiae Parisiensis*, Paris, Olivier Mallard, 1536, in-8°, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris (Rés. 943 292); *Hore in laudem beatissime virginis Mariae ad usum Rothomagensem*, Paris, Olivier Mallard, 1536, in-8°, Paris, BnF (Rothschild 32). Mallard reste fidèle aux publications du même genre qui ont fait la gloire de son prédécesseur.

37 Paris, Galliot Du Pré et Olivier Mallard, 1538, in-8°, Paris, BnF (D-100779).

38 « Tresdevotes oraisons à l'honneur de la tressacrée et glorieuse vierge Marie, mere de Dieu, avec plusieurs aultres devotes chansons, faictes et composées par ledict Reverend

très explicite *Declamatio ex postulatoria pro immaculata conceptione genitricis Dei Mariæ ædita. Dilutio quindecim argumentorum, quæ adversus præfatam declamationem quidam eidem Lodovico Parisiis objecit. Omnia sub examine sacræ facultatis* de Luis de Carvajal<sup>39</sup>.

De cette sélection se dégage le portrait d'un imprimeur soucieux de promouvoir le culte de sa ville d'origine en publiant des textes hyperduliques, mais aussi en mettant en lumière le plus célèbre poète du Puy de l'Immaculée Conception durant les années 1530, François de Sagon<sup>40</sup>. Cet engagement s'explique d'autant mieux qu'Olivier Mallard appartient à une famille particulièrement en vue dans le monde du livre. Olivier est le frère du libraire Jean Mallard installé à Rouen<sup>41</sup> et sans doute l'oncle d'un Jean II Mallard, peintre et poète, auteur de poésie conceptionniste et dont le nom figure dans certains manuscrits du Puy de l'Immaculée Conception<sup>42</sup>. Jean I et II (père et fils donc) ont noué des liens serrés avec le chapitre de Rouen. Au père, l'on confie la reliure de livres et l'impression de placards<sup>43</sup>, tandis que l'on charge le fils de copier les « omelies des dimanches » à raison de 50 sols le cahier, un travail lucratif qu'il poursuivra tout au long de l'année 1535<sup>44</sup>. En 1537, le même Jean II livre à l'archevêque de Rouen Georges II d'Amboise

---

pere en Dieu » : « Ave conceue sans peché. / Vostre corps n'en fut point taché/ Ne l'ame que dieu y forma, / Je vous salue O Maria », fol. 138<sup>r</sup>.

39 Paris, Olivier Mallard, 1541, in-8°, Barcelone, B. de Catalunya (Mar 36-12°).

40 Le Puy de l'Immaculée Conception était un concours poétique rouennais où les participants étaient invités à célébrer en chants royaux, ballades et rondeaux, le culte de la naissance immaculée de la Vierge Marie. De 1531 à 1535, Sagon remporte successivement la Palme, le Signet, le Lys et la Rose, et qui comptaient parmi les prix décernés aux meilleurs poètes (G. Gros, *Le poète, la Vierge et le prince du Puy*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 190-192). Voir surtout l'ouvrage essentiel de D. Hüe, *La Poésie palinodique à Rouen, 1486-1550*, Paris, Champion, 2002.

41 Selon une déclaration de leur descendant, le libraire Philippe-Esprit Mallard, citée dans l'Arrêt du Conseil du 14 août 1739 (Archives Nationales, V<sup>6</sup>, n°923). Voir à ce propos la notice consacrée à Olivier Mallard sur le site de la Bibliothèque nationale de France (Data).

42 BnF ms. f. fr. 24408, fol. 16<sup>r</sup>. Il est l'auteur d'un chant royal et d'un rondeau au nom de la Vierge, fol. 40<sup>r</sup>.

43 R. Cooper, « Jean Mallard, poète et peintre rouennais », *Première Poésie française de la Renaissance. Autour des Puyx poétiques normands*, éd. J.-C. Arnould et T. Mantovani, Paris, Champion, 2003, p. 193-213, ici p. 193. Comme le note Richard Cooper, « les variantes orthographiques – Mallard/t, Maillard/t – ne sont pas un élément déterminant, car les noms du libraire et du poète/peintre s'écrivent de façon aléatoire dans les documents d'archives » (p. 199).

44 *Ibid.*, p. 198.

un ouvrage de haute facture pour lequel il est rémunéré<sup>45</sup>. Rappelons que depuis l'année 1529 et ce jusqu'en 1545, le diocèse paye François de Sagon pour les sermons qu'il prononce, versant même à l'occasion quelques sommes à Jean de Sagon son père<sup>46</sup>. Un an plus tard, en 1538, Jean II Mallard est à la cour du roi, où on le récompense pour ses talents de peintre<sup>47</sup>. L'on voit ainsi se profiler un réseau normand unissant les Mallard, François de Sagon et de hautes personnalités religieuses de la ville de Rouen, mettant en valeur la ville et sa culture. Ainsi, pour François de Sagon, tout juste auréolé de gloire au Puy de l'Immaculée Conception<sup>48</sup>, nul doute que le choix d'Olivier Mallard, compatriote rouennais sur le point d'être nommé imprimeur du roi, dut s'imposer comme une stratégie naturelle pour valoriser son premier recueil à la cour et sur la scène littéraire parisienne.

Dans ces circonstances, il pourrait être tentant d'associer La Hueterie à cette dynamique régionale. Après tout, l'auteur des *Protologies françoises* compte parmi ses destinataires le duc d'Estouteville, frère de Charles de Bourbon-Vendôme son protecteur, qui appartient à une ancienne famille normande dont les membres ont occupé d'importantes fonctions au sein de l'archevêché de Rouen<sup>49</sup>. De plus, Charles de La Hueterie évoque régulièrement la Vierge Marie dans son recueil. Ses

45 *Ibid.* : « À Me Jehan Maillard escripvain, pour avoir rescript, fait, relié et illuminé certain livre en parchemyn pour mondict Sr et pour plusieurs histoires faitces en icelluy par mandement de Monsr, du xiiii jour d'avril apres Pasques [1537] et quictance dudit Maillard pour ce, xxi livres 1 sol ».

46 Voir les *Archives départementales antérieures à 1790* qui concernent spécifiquement l'archevêché de Rouen et les dépenses de Mathurin Cédille, trésorier de Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen pour l'année 1535-1536 (*Inventaire-sommaire des archives départementales antérieurs à 1790*, Paris, Imprimerie et Librairie administratives de Paul Dupont, 1868, *Archives ecclésiastiques – série G Archevêché de Rouen (n° 1 à 1566)*, respectivement G. 231, G. 121, G. 124, G. 128, G. 130, G. 133, G. 123 ; ici G. 123).

47 « À Jehan Mallart, escripvain, pour avoir escript unes heures en parchemin, présentées au roy pour les faire enlumyner, en don, à prendre sur les deniers de l'épargne à l'entour du roi, xlc livres » (R. Cooper, « Jean Mallard, poète et peintre rouennais », p. 199 et *Archives Nationales*, J. 961, n° 149).

48 Son recueil intitulé *Le Triumphe de grace et prerogative d'innocence originelle, sur la conception et trespas de la vierge esleue mere de Dieu*, Paris, Jean André et Benoît Prévost, 1544, in-8°, Paris, Arsenal (8° BL 10713) a en effet conservé la trace d'une ballade qui emporte le premier prix (la Rose) en 1535 (fol. D4°).

49 Au moins trois membres de cette famille sont à la tête de l'archevêché au cours du xv<sup>e</sup> siècle et notamment Guillaume VII d'Estouteville, qui s'illustra pendant la guerre de Cent Ans (voir à ce propos, entre autres, la courte biographie fournie dans *La Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, Rouen, Edmond Fleury, 1868, n° 14, p. 251-257).

« Orthodoxes commentaires » qualifient de « merveilleux scandale » la profanation de la statue de la Vierge Marie en 1528<sup>50</sup>. Pourtant, La Hueterie n'exprime que très rarement des idées conceptionnistes et l'ancrage culturel ne semble pas si profond que chez les Mallard et Sagon. S'il est bien l'auteur d'un chant royal palinodique pour le Puy de l'Immaculée Conception de 1536 qui témoigne d'une maîtrise superficielle des règles du genre, l'invention est sans grande originalité, La Hueterie se contentant de reprendre la ligne palinodique d'un chant royal de Guillaume Cretin, pour qui Marie est « la fleur de lys preservée entre espines<sup>51</sup> ». Nous n'avons toutefois pas trouvé d'autres textes conceptionnistes de sa main dans les différents manuscrits collectifs que nous avons pu consulter. Il est donc probable que La Hueterie compose son chant royal par opportunisme, jugeant habile de se ranger aux côtés de François de Sagon et de leur imprimeur commun au moment où il constate l'échec de ses propres démarches courtoises. Sans doute est-ce la fragilité de cette alliance précipitée qui explique la faillite du camp Sagon durant la querelle, mais aussi l'effacement progressif d'Olivier Mallard devant l'engagement total des soutiens de Marot, y compris sur le terrain éditorial.

#### POÈTES ET IMPRIMEURS DANS LA QUERELLE : MALLARD AU REGARD DE DOLET

En prenant acte de la présence de Mallard aux côtés de Sagon et de La Hueterie, il convient de se pencher sur le sens de son action éditoriale en la confrontant à celle d'Étienne Dolet et de Jean Morin, les deux éditeurs emblématiques du camp Marot durant la querelle. Il s'agira à la fois de comprendre comment se construit l'*ethos* d'imprimeur-libraire en contexte polémique, mais aussi de repenser la rivalité des camps à l'aune de la vogue des recueils poétiques consacrés à la mort du Dauphin, à laquelle prennent part Dolet et Mallard.

50 *Protologies françaises*, fol. A6<sup>r</sup>.

51 *Palinods présentés au Puy de Rouen : recueil de Pierre Vidoue*, 1525, éd. E. de Robillard de Beaurepaire, Société des Bibliophiles Normands, Rouen, 1897, fol. 8<sup>r</sup>.

Si les hommes du livre mettent autant de cœur à l'ouvrage durant la querelle, c'est en raison des profits que leur assure l'impression de brochures à bas coût dont les lecteurs sont friands. La question du succès commercial, du travail et de la réputation des imprimeurs est d'ailleurs au cœur des débats et touche directement Olivier Mallard. La troisième édition du *Coup d'essay* s'achève sur une réponse « à ung incogneu, contrefaisant le Poete. Disant que l'imprimeur a perdu credit, ses biens, et honneur à l'impression d'iceluy, et donne L'autheur à tous les diables », œuvre d'un belligérant qui se présente comme « l'ung des amys de l'imprimeur ». Il répond aux moqueries de Claude Colet touchant les ventes soi-disant catastrophiques du *Coup d'essay* :

Mais le pis est, que le pauvre Imprimeur  
 Qui l'imprima, t'a donné (sot rhimeur)  
 À cent dyablotz ainsi que l'on m'a dict  
 Car par ton livre il a perdu credit  
 Et ne s'en peult despacher nullement  
 De puis qu'on scet qu'il est contre Clement  
 Et par ainsi fauldra que le pauvre homme  
 Perde d'argent (par toy) bien grosse somme  
 Qu'il advança (dont il fait male trongne)  
 Aux compagnons pour les mettre en besogne  
 Apres ton dict vilain et meschant livre<sup>52</sup>.

On imagine sans mal les effets d'une telle publicité sur les affaires d'un homme récemment installé à son compte. Contre la mauvaise foi de Colet, l'« ami » de l'imprimeur rappelle que le *Coup d'essay* en est à sa troisième édition, ce qui indique effectivement un réel succès de librairie. Qui est cet ami ? Serait-ce Mallard lui-même ? L'hypothèse n'aurait rien d'absurde si l'on considère le jeu de dupe auquel se livrent les poètes pendant la querelle en se réfugiant souvent derrière des pseudonymes. Quoi qu'il en soit, le fait qu'un imprimeur réserve près d'un feuillet recto-verso à sa défense montre l'importance des enjeux. De fait, poètes et imprimeurs sont souvent logés à la même enseigne, bonne ou mauvaise. Rappelons à cet égard la teneur des railleries de l'*Epistre responsive au Rabais* qui superposent la maladresse du poète à la négligence typographique d'une édition donnée par un autre imprimeur de Rouen :

52 *Remonstrance à Sagon, à La Huterie, et au Poete Campestre, par maistre Daluce Locet, Pamanchoys*, fol. A4<sup>v</sup>-B1<sup>r</sup>.

Quant à l'impression premiere  
 Que Rouen nous mit en lumiere,  
 Elle est laide, et si obscure  
 Que de la lire on n'en a cure,  
 La seconde est si digne, et necte  
 Qu'elle est bien deue à tel poete.  
 À brief parler l'impression  
 En vault tresbien l'invention<sup>53</sup>.

Dans ce contexte d'intense activité éditoriale, il y a donc autant à gagner en bénéfices sonnants et trébuchants qu'à perdre en réputation. Voilà sans doute pourquoi Mallard se laisse qualifier d'« imprimeur expert<sup>54</sup> », lui qui ne prendra toutefois pas la peine de corriger, alors même que le *Coup d'essay* en est à sa troisième édition, l'interversion des couplets de deux chants royaux<sup>55</sup>.

Si La Hueterie et Sagon publient majoritairement chez Mallard, Marot et ses soutiens se tournent vers Jean Morin ou Étienne Dolet. De Paris à Lyon, les initiatives des imprimeurs et des libraires humanistes soutiennent l'effort incessant des poètes français et néo-latins. Morin publie l'édition *princeps* du *Valet de Marot contre Sagon* et des *Disciples et amys*, ainsi qu'un texte intitulé la *Responce à L'abbé des Conars de Rouen*. Quant à Dolet, il intervient en son nom ou presque<sup>56</sup> au seuil d'une édition du *Valet de Marot contre Sagon* donnée par François Juste. On sait tout le soin qu'accorde ce dernier à la qualité de ses publications. Selon les mots d'Élise Rajchenbach, il cultive avec Dolet « une éthique de la bonne impression et de la bonne édition qui respecte texte et auteur<sup>57</sup> ». Publier dans une irréprochable composition typographique le texte de Marot, c'est se montrer à la hauteur de la « perfection » de celui que l'on considère comme « l'honneur de la langue François<sup>58</sup> ».

53 *Epistre responsive au Rabais de Sagon. Ensemble une aultre epistre faite par deux amys de Clement Marot*, [Paris], [Pierre Vidoue], [1537 ?], in-8°, Paris, Arsenal, Rés. 8° BL 8736 (10), fol. A2<sup>r</sup>.

54 *Coup d'essay*, fol. G4<sup>r</sup>.

55 *Ibid.*, fol. F4<sup>v</sup>-G2<sup>v</sup>.

56 Voir à ce titre G. Berthon, « "Estienne Dolet, amy singulier de Clement Marot". Dolet éditeur du *Valet de Marot contre Sagon* (François Juste, 1537) », *Revue française d'histoire du livre*, n° 132, 2011, p. 5-20, *Id.*, *Bibliographie critique des éditions de Clément Marot (ca. 1521-1550)*, p. 209-217.

57 É. Rajchenbach, « L'Humaniste et l'imprimeur : les relations d'Étienne Dolet et de François Juste (1536-1539) », *Étienne Dolet (1509-2009)*, éd. M. Clément, Droz, 2012, p. 311.

58 Clément Marot, *Le Valet de Marot contre Sagon*, Lyon, François Juste, 1537, in-8°, Munich, Bibliothek der Ludwig-Maximilians-Universität (0014/W 8 P.gall. 408#4), fol. A2<sup>r</sup>.

À cet égard, soulignons l'impeccable réalisation de la plaquette Juste qui, si elle se contente de reprendre à l'identique l'édition *princeps* de Morin, se distingue par son absence de coquilles<sup>59</sup> ainsi qu'un bois gravé spécialement pour l'occasion. Dans son discours liminaire, on entend Dolet prendre la défense des « Biendisants » contre les « Maldisants », entendez Sagon et ses complices. Aucun doute dès lors, les « Maldisants » s'en remettent aux plus mauvais imprimeurs.

En publiant le *Valet de Marot contre Sagon*, Dolet poursuit sur le terrain polémique l'ambition qui était la sienne en supervisant le *Recueil de vers latins, vulgaires de plusieurs Poètes François, composés sur le trespas de feu Monsieur le Dauphin*<sup>60</sup>, à savoir la promotion d'une poésie nationale docte de belle facture typographique<sup>61</sup>. On le sait moins, mais Olivier Mallard a également pris part à la vague des déplorations sur la mort du Dauphin, reprenant le « commerce de vers funèbres<sup>62</sup> » initié par son prédécesseur aux presses du Pot Cassé<sup>63</sup>. En publiant la *Copie de l'Arrest du Grant Conseil* et quelques mois plus tard l'*Eglogue marine sur le trespas de feu monsieur Francoys de Valoy, dauphin de Viennoys, filz aîné du Roy de Hugues Salel*<sup>64</sup>, il se montre particulièrement réactif, la première plaquette anticipant même d'un mois le recueil imaginé par Dolet<sup>65</sup>. Outre la publication de l'acte officiel, qui relève assurément de la charge d'un imprimeur du roi, la *Copie de l'Arrest du Grant Conseil* contient plusieurs pièces poétiques, qui alternent systématiquement entre la

59 Une en réalité, remarquée par Guillaume Berthon, puisqu'on lit au v. 130 : « Ou la sotie vehemente » au lieu de « O la sotie vehemente » chez Morin.

60 *Recueil de vers latins, vulgaires de plusieurs Poètes François, composés sur le trespas de feu Monsieur le Dauphin*, Lyon, François Juste, 1536, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 2966 et 2967), fol. B1'.

61 Voir à ce propos les constats de M. Magnien, « Le *Recueil de vers latins, vulgaires de plusieurs Poètes François* : Étienne Dolet promoteur d'une poésie docte », « La Poésie à la cour de François I<sup>er</sup> », *Cahiers V.-L. Saulnier*, 29, Paris, PUPS, 2012, p. 215-237, ici p. 230.

62 M. Clément, « Un geste poétique et éditorial en 1536 : le *Recueil de vers latins et vulgaires de plusieurs Poètes...* », « Le recueil poétique à la Renaissance », *RHR*, 62, juin 2006, p. 31-43, ici p. 36.

63 *In Ludouice regis matris mortem, epitaphia latina et gallica. Epitaphes à la Louenge de ma Dame, mere du roy faitz par plusieurs recommandables autbeurs*, Paris, Geoffroy Tory, 1531, in-4°, Paris, Arsenal (Rés. 8° H 12587 (3)).

64 Hugues Salel, *Eglogue marine sur le trespas de feu monsieur Francoys de Valoys, dauphin de Viennoys, filz aîné du Roy, Ensemble ung chant royal sur l'entreprinse de l'empereur contre le Roy, et bonteuse fuite dudict Empereur. Et autres choses*, Paris, Olivier Mallard, janvier 1537, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 4816).

65 Le propos liminaire du *Recueil de vers latins, vulgaires de plusieurs Poètes François* est daté du 13 novembre.

déploration de la mort du Dauphin et l'invective contre son assassin et Charles Quint. La complainte en décasyllabes à partir du psaume « *Cæli enarrant* » signée d'un certain Jacques Hanon laisse place à trois épîtres et un rondeau d'invective d'un mystérieux seigneur de Moyencourt contre celui qu'il nomme « du monde L'empereur Neronissime<sup>66</sup> ». Dans l'une de ses épîtres, il exhorte son compère Jacques Hanon à surenchérir :

Tu veoirras bien cest aigle descrié  
 Quant ses vices seront en evidence  
 Qu'esse de luy ? traison ou prudence  
 Hanon, pour dieu escriptz en quelque traict<sup>67</sup>.

Hanon s'exécutera à travers un dizain où l'empereur est de nouveau comparé à Néron. Le recueil s'achève sur une ultime épigramme d'Olivier Mallard qui résume le sens du recueil, entre déploration et vitupération :

Fleur Florissante preste à Fructifier  
 Fruict odorant au royaume de France  
 Où pretendoient au temps Futur Fier  
 François en toy, mais par dure souffrance  
 Fus fait mourir : et mon cueur en souffre en ce  
 Griefve douleur, puis au faulx depravé  
 France crie sur luy chacun jour vé  
 En demandant à Jesuchrist vengeance :  
 Empoisonneurs qui ce mal ont trouvé  
 Fineront mal par leur outrecuidance.  
 Tout par moien<sup>68</sup>.

Les cas d'imprimeurs ou de libraires donnant quelques vers de leur plume au seuil des œuvres qu'ils publient ne sont pas rares. Le distique liminaire de l'*Adolescence clementine* de Tory en est un exemple, tout comme le poème de Gilles Corrozet qui clôt le recueil qu'il consacre au Dauphin<sup>69</sup>. Avec ce dizain, Mallard montre à son tour qu'il n'entend pas être vu seulement comme un artisan du livre, mais aussi comme

66 *Copie de l'Arrest du Grant Conseil*, fol. B2<sup>r</sup>.

67 *Ibid.*, fol. B1<sup>r</sup>.

68 *Ibid.*, fol. B4<sup>r</sup>.

69 *Œuvres complètes*, t. 1, p. 33 et Anonyme de Langres, *Triste elegie ou deploration, lamentant le trespas de feu treshaul et puissant prince François de Vallois de Bretagne, et daulphin de Viennois : filz aîné du Roy treschrestien François premier de ce nom Roy de France. Recentement apres toutes aultres mise à lumiere*, « Dizain sur le trespas dudit Seigneur par Gilles Corrozet »,

un auteur. Mieux encore, assorti aux autres pièces, ce dizain confère à la publication officielle qu'est la *Copie de l'Arrest du Grant Conseil* l'allure d'un « micro-recueil<sup>70</sup> » poétique collectif. Cette ébauche de tombeau était peut-être d'ailleurs vouée à s'augmenter de nouvelles contributions, puisque le seigneur de Moimont incite d'autres poètes à suivre son exemple :

Marot, escript à ton amy Lyon  
 Sy Gerion est mort ou suscité  
 Et l'ennemy que l'aigle a suscité  
 Pour consommer du bon Daulphin la vie  
 Est ce vengeance, avarice, ou envye  
 Fais de ce faict, vers nous souffler ta muse  
 Sans t'amuser aux choses donc tu use  
 Et toy Sagon, qui feis ton coup d'essay  
 Escrit par vers en brief ce que tu sçay  
 De ceste mort, tant plainte et lamentée<sup>71</sup>.

C'est malheureusement à Dolet que reviendra l'épithaphe du Dauphin de Marot. Quant à Sagon, aussi surprenant que cela puisse paraître, il semble s'être abstenu.

Insistons pour finir sur l'origine géographique commune des principaux auteurs de la plaquette. Jacques Hanon, l'auteur de la complainte, est originaire de Beauvais et l'épistolier qui signe de l'acrostiche « Moimont » a toutes les chances d'être Adrian de Moyencourt, seigneur de Moimont – ce qu'indique sa devise « On parle peu de moy en court » – originaire de Picardie<sup>72</sup>. Si, à la suite de Michel Magnien, nous pensons que l'imprimeur-libraire entend avec cette publication séduire à la fois les « lecteurs d'occasionnels et les amateurs de poésie vernaculaire<sup>73</sup> », il s'agit

Paris, Jean André et Gilles Corrozet, 1536 (6 octobre), in-8°, Paris, BnF (Rés Ye 1410), fol. D4<sup>v</sup>.

70 Magnien, « *Le Recueil de vers latins* », p. 227.

71 *Copie de l'Arrest du Grant Conseil*, fol. B1<sup>r</sup>. Charles Quint, l'aigle à deux têtes, est ici désigné sous le nom de Geryon, cette créature mythologique tricéphale régnant sur l'Espagne et défiée par Hercule.

72 Outre sa devise, l'auteur de l'épître semble avoir voulu indiquer son prénom : « Or dis moy donc si veoy mon escript/ Moy qui suys dit seullement Adrian » (*Copie de l'Arrest du Grant Conseil*, fol. B2<sup>v</sup>). Son nom est évoqué dans le *Grand coutumier general contenant toutes les coustumes generalles et particulieres du Royaume de France et des Gaules*, Paris, Jacques du Puys, 1567, fol. 180<sup>v</sup>.

73 Magnien, « *Le Recueil de vers latins* », p. 227.

surtout pour lui d’accomplir ses premiers pas sur la scène poétique sans négliger la besogne de la publication officielle. Mallard s’y emploie en participant de manière originale à la vogue des célébrations du Dauphin et en valorisant la production d’un mince réseau de poètes locaux de Rouen à Beauvais. Rien de comparable, on le voit, au dessein de Dolet qui compile dans le *Recueil de vers latins, vulgaires* les forces vives de la poésie savante française, latine et vernaculaire. Néanmoins, la parution de la *Copie de l’Arrest du Grant Conseil* juste avant l’*Eglogue marine sur le trespas de feu Monsieur François de Valoys* de Salel – qui rappelons-le contient également un chant royal « sur l’entreprise de l’empereur contre le Roy, et honteuse fuite dudict Empereur » – témoigne de la sagacité d’Olivier Mallard, lui dont les publications commémoratives sont les seules à proposer de tels discours de vitupération sans doute à même de répondre, tout autant que la déploration, aux attentes de ses lecteurs<sup>74</sup>.

En dépit des affinités qui unissent Sagon et La Hueterie et de la solidarité de façade affichée dans les épîtres des *Protologies françoises*, les deux poètes ne se trouvent jamais aussi bien réunis que dans la satire de Marot et de ses disciples. Le rôle d’Olivier Mallard permet pourtant de mieux saisir la configuration particulière du champ poétique français, poètes et imprimeurs réunis. De 1533 à 1538, on assiste à des bouleversements dans le monde de l’imprimé marotique. Tory publie jusqu’à sa mort en 1533 toutes les œuvres autorisées de Marot. Or, dès la prise de fonction d’Olivier Mallard à l’enseigne du Pot Cassé, le poète se tourne vers Louis Blaubloom. Ce dernier imprimera *La Suite de l’Adolescence clementine* pour la veuve de Pierre Roffet ainsi que toutes les publications de Marot ou de ses disciples chez Jean Morin durant la querelle. La partition est claire et sans que l’on s’en explique totalement les raisons, la décision de Marot trace déjà la frontière entre les deux chapelles. Sans Marot au catalogue, Mallard privilégie des auteurs locaux : le Rouennais Sagon, les Picards Jacques Hanon, Adrian de Moyencourt, ou encore Charles de La Hueterie dont les protecteurs règnent aussi en Picardie. Très vite cependant, Mallard n’est plus l’imprimeur d’un seul camp. Dès 1537, il réalise et vend *Plusieurs traictez*, une anthologie des

74 La rancœur des auteurs à l’égard de Charles Quint s’explique peut-être aussi par la récente campagne menée par les troupes de l’empereur en Picardie. Le siège de Péronne au mois d’août 1536 en est sans doute le fait le plus marquant.

pièces de la querelle ; et ni Sagon, ni La Hueterie ne publieront plus chez lui une fois la querelle terminée. De fait, l'imprimeur rouennais connaîtra dans les années 1540 un destin singulier, celui d'un homme inquiet pour avoir mis sous presse des textes suspects d'hérésie. En 1542, il publie la première traduction du grec en français du *Criton* de Platon par Simon de Vallambert, qui sera interdite de vente<sup>75</sup>. En 1544, Olivier Maillard est inquiet par le Parlement pour possession de livres protestants. Réfugié à Rouen, il ne doit probablement son salut qu'à une lettre adressée à Jean Du Bellay, qui lui évite d'être poursuivi au-delà d'une simple « prise de corps<sup>76</sup> ». On est bien loin du blâme anti-luthérien vigoureusement porté par Sagon durant l'année 1536 et soutenu par les presses du Pot Cassé.

Jérémie BICHÜE  
 Université Sorbonne  
 Nouvelle - Paris III

---

75 En date du 29 mars 1542 (ancien style) : « Ce jour, la Cour, pour aucunes causes et considérations à ce là mouvans, à inhibé et defendu à Olivier Maillard, imprimeur, et autres libraires de ce ressort d'exposer en vente un petit livre, imprimé par ledit Maillard, intitulé : De l'Obeysance qu'on doit à justice et la patience qu'il convient avoir quand on est condamné à tort, livre de Platon intitulé Criton, tourné de grec en françois par S. Vall et sur peine d'amende telle qu'il appartiendra et punition corporelle » (Archives Nationales, X<sup>1</sup> n° 1550, fol. 352<sup>v</sup>). Nous citons d'après Lepreux, *Gallia typographica*, p. 381.

76 « 2 janvier 1545 [nouveau style] : Condamnation d'Olivier Le Noir, à être étranglé et brûlé à Reims, pour crime d'hérésie et de livres défendus, et sentence de prise de corps contre maître Olivier Maillard, libraire, qu'on dit être de Rouen, et contre maître Jérôme Guillard » (Archives Nationales, X<sup>2</sup>, A 97). La lettre adressée à Jean Du Bellay est reproduite par R. Scheurer et L. Petris dans la *Correspondance du Cardinal Du Bellay*, t. 3, « 1537-1547 », Paris, Société de l'Histoire de France, 2008, p. 284. Voir aussi Ph. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens : libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie : depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, Paris, M. J. Minard, Lettres Modernes, p. 291.